

**FORUM INTERNATIONAL ATIBT ET DUBAI WOODSHOW
RAPPORT**



Tropical forest : timber, and so much more



Under the patronage of
Minister of Climate and
Environment United
Arab Emirates



Organized by IATIBT
in collaboration with
Dubai Wood Show



FSC
FOREST
STEWARDSHIP
COUNCIL

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU FORUM	3
<i>Contexte - Thème général - Contenus, Participants</i>	3
<i>Remerciements</i>	4
<i>Animation – langues - Durée du Forum - Eléments et documents remis</i>	5
<u>Dimanche 5 mars : Forum technique</u>	6
OUVERTURE PAR ROBERT HUNINK, PRESIDENT DE L'ATIBT	6
ALLOCATION DE S.E. MADAME ESTELLE ONDO, MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES, DU GABON	6
SESSION 1 - AVENIR DE LA FORET TROPICALE ET DE SA POPULATION	7
Thème 1.1 – Les nouveaux défis de l'aménagement forestier en Afrique centrale	7
Thème 1.2 – Modèle des concessions forestières du bassin du Congo – Réflexions et débats actuels	8
Thème 1.3 – Valorisation des produits connexes	10
CONCLUSIONS	11
SESSION 2 – FORMATION AUX METIERS DU BOIS	12
CONCLUSIONS	14
<u>Lundi 6 mars : Forum officiel</u>	15
SESSION 3 – LEGALITE, CERTIFICATION, RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ACHAT RESPONSABLE DU BOIS	15
Thème 3.1 – La légalité	15
<i>Présentation générale du programme FLEGT et de son intérêt pour les autorités émiraties</i>	15
<i>S.E. JUMA AL KAIT - Les objectifs des Emirats Arabes Unis sur la régulation du commerce du bois</i>	15
<i>Lucie BERGER, DUE Abu Dhabi - Le plan d'action FLEGT</i>	16
<i>Le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE)</i>	17
<i>Les Accords de Partenariat Volontaire (APV)</i>	18
Thème 3.2 – Les initiatives privées pour l'achat responsable du bois	19
CONCLUSIONS	22
SESSION 4 – LOGISTIQUE, CHALLENGES ET OPPORTUNITES	23
Conclusions	25
SESSION 5 – LE MARCHE DES BOIS AFRICAINS DANS LE MONDE ET EN PARTICULIER AU MOYEN-ORIENT	26
Thème 5.1 – Bilan d'étape du Programme Marketing de l'ATIBT	26
Thème 5.2 – Le marché des bois tropicaux au Moyen-Orient	27
Thème 5.3 – Les avantages et les qualités des bois tropicaux	28
CONCLUSIONS	30
LISTE DES ACRONYMES	31
BILAN DU DUBAI WOODSHOW 7-9 Mars	32

Pour retrouver les présentations et les discours délivrés au cours des deux jours, cliquez sur leur libellé dans ce document, ou retrouvez-les groupées sur le site internet de l'ATIBT [ici](#). Certaines études mentionnées au cours des échanges sont également disponibles sur le site internet de l'ATIBT ou sur les sites des organismes bailleurs ou partenaires de l'ATIBT.

PRESENTATION GENERALE DU FORUM

Contexte

Le Forum international de l'ATIBT s'est tenu les 5 et 6 mars 2017, à Dubaï, coïncidant ainsi avec le Dubai WoodShow (DWS), salon majeur de l'industrie du bois au Moyen-Orient, lequel se déroulait les 7, 8 et 9 mars. L'année précédente, l'ATIBT et le Dubai WoodShow avaient décidé d'établir un partenariat pour unir leurs forces et créer des synergies entre les deux événements, pour bénéficier mutuellement de leur expertise et de leur réseau.



Pendant cet événement biennal, l'ATIBT a mis en exergue ses missions, lesquelles sont avant tout de promouvoir les métiers de la filière des bois tropicaux, d'être un facilitateur et une source d'améliorations quant à la gestion des forêts tropicales, un outil de marketing et de communication et enfin, d'être un support d'expertise.

Thème

Le thème qui a été retenu pour cette édition est **“Le bois tropical : du bois, et tellement plus encore”**, en résonance et en cohérence avec le slogan de la campagne de communication Fair&Precious **“Les bois africains : bien plus que du bois”** (un des volets actuellement mis en place par l'ATIBT de son programme marketing soutenu par l'AFD et initié en 2015). Ce message est destiné à mettre en valeur la démarche globale du métier de gestionnaire de forêts tropicales, engagé à la fois sur des questions économiques, sociales et environnementales, sur des enjeux de rentabilité, de préservation de la ressource, de la biodiversité et de respect des populations locales.

Le positionnement de l'ATIBT est bien celui-là : notre association vise à assurer la promotion d'une filière durable, éthique et légale des bois tropicaux en tant que matière première naturelle, renouvelable et essentielle pour le développement socio-économique des pays producteurs.

Une question a été centrale au cours du Forum : **la légalité du commerce des bois tropicaux à l'échelle de la planète**. Soucieux d'engager les EAU dans cette voie, les autorités du pays d'accueil ont souhaité que cette thématique soit traitée en profondeur. Elle a donc fait l'objet d'une séance entière, mais elle a également été abordée au cours d'autres sessions, les questions de marché ou de logistique étant fortement conditionnées par les réglementations FLEGT et RBUE.

Contenu et sessions

Compte tenu des objectifs ambitieux du Forum, celui-ci a été divisé en 5 sessions :

1. L'avenir de la forêt tropicale et de sa population
2. La formation aux métiers du bois
3. La légalité, la certification, le réchauffement climatique et l'achat responsable du bois
4. La logistique, les challenges et les opportunités
5. Le marché des bois africains dans le monde et en particulier au Moyen-Orient

Dans ce rapport restituant l'essentiel des présentations, nous nous sommes efforcés de proposer une conclusion pour chacun des thèmes, établissant ainsi des axes de travail pour l'avenir.

Participants

Le Forum a réuni 135 participants, issus de la société civile, des administrations publiques et du secteur privé. Ces participants sont venus des pays du bassin du Congo (Cameroun, République démocratique

du Congo, Gabon, République du Congo), de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire), du Nigéria, du Vietnam, des Emirats Arabes Unis, de Grèce, d'Allemagne, du Royaume-Uni, de Belgique, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse.

On a pu constater une forte participation des syndicats représentant les sociétés forestières dans les pays producteurs : UFIGA (Gabon), Unibois (Congo), SPIB (Côte d'Ivoire), FIB (RDC) et GFBC (Cameroun), mais aussi la participation du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon et du Cameroun, ainsi que de la COMIFAC, du PEFC, PAFC et du FSC.

A noter la participation officielle :

- du Ministère de l'Economie des Emirats Arabes Unis, via son sous-secrétaire adjoint, S.E. Juma Al Kait, **autorité d'accueil qui a inauguré le Forum**, en représentation de S.E. Thani Ahmed Al Zeyoudi, Ministre des Changements Climatiques et de l'Environnement des Emirats Arabes Unis;
- de son Excellence Mme Estelle Ondo, Ministre de l'Economie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargée de la protection et de la gestion durable des écosystèmes du Gabon ;
- de Madame Lucie Berger, de la Délégation de l'Union Européenne à Abu Dhabi ;

Tous trois ont fait un discours d'ouverture de session, présentant les engagements de leur pays ou de leur région en matière d'environnement, de changement climatique ou de légalité du commerce du bois.

Remerciements

L'ATIBT remercie toutes les personnes ayant rendu possible ce Forum en nous accueillant à Dubai, et en particulier :

- Son Excellence Thani Ahmed Al Zeyoudi, Ministre des Changements Climatiques et de l'Environnement des Emirats Arabes Unis, et S.E. JUMA AL KAIT, Sous-Secrétaire adjoint au Ministère de l'Economie des Emirats Arabes Unis
- M. Dawood Al Shezawi, Président de Annual Investment Meeting et du Dubaï WoodShow
- M. Walid Farghal, Directeur Général de Annual Investment Meeting et du Dubaï WoodShow, ainsi que son équipe.

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement les autorités et délégations officielles qui ont assisté au Forum et qui y ont fortement contribué du fait de leur présence et de leurs interventions. Au-delà des autorités d'accueil indiquées ci-dessus, il y a lieu de mentionner :

- la délégation du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon, conduite par S.E. Mme Estelle Ondo, Ministre de l'Économie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, M. Simplicie Nteme, Directeur général Adjoint des Forêts et Mme Nathalie Nyare, Point Focal FLEGT
- les autorités de la COMIFAC, M. Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif, et M. Gervais Ludovic Itsoua Madzous, Secrétaire Exécutif Adjoint
- la délégation du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun, M. Mahamat Habibou, Directeur de la promotion et de la transformation du bois, M. Justin Gerard Atangana, Directeur du centre de promotion du bois et M. Frédéric Vasseur, Conseiller technique principal
- la délégation de l'Union Européenne, Lucie Berger, Responsable du département Commerce/Economie à Abu Dhabi.

Les bailleurs de fonds, les ONG et les centres de recherche ont également été des partenaires importants de ce Forum. Ils ont apporté à la fois leur aide financière et ont été, en même temps, force de proposition. Ainsi, l'Union européenne (UE), l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), et le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), lui-même financé par la KfW, ont été des soutiens de tout premier ordre en tant que bailleurs. Le Forest Stewardship Council (FSC), le Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC), l'Université de Gembloux et le Cirad principalement, par leurs contributions diverses, ont permis à cet événement d'avoir lieu et aux débats de s'enrichir.

Animation et langues des débats

Les débats ont été animés par Jean-Marie Noiraud et traduits simultanément en français/anglais.

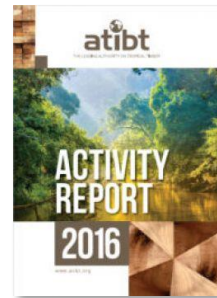
Durée du Forum sur 2,5 jours

La veille du Forum, le samedi 4 mars, ont eu lieu le conseil d'administration de l'ATIBT, puis un cocktail de bienvenue à l'hôtel Conrad, lieu du Forum, pour accueillir les participants et faciliter les contacts. Le dimanche 5 mars au matin s'est tenue l'Assemblée Générale de l'ATIBT. Le Forum a ensuite démarré à 10h45.

Éléments et documents remis aux participants

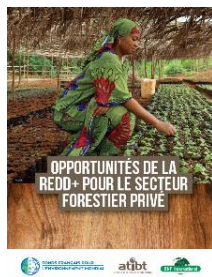
Outre un kit « forum » (badge, pochette d'ordinateur, bloc-notes, stylo..), différents documents ont été remis aux participants :

- Le **Rapport d'activité 2016 de l'ATIBT**, publication de 60 pages (x2) bilingue français/anglais, présentant l'ATIBT et ses réalisations en 2016, préfacés par Robert Hunink, Président de l'ATIBT, et Benoît Jobbé Duval, Directeur Général de l'ATIBT.
Ce rapport présente l'équipe de travail de l'Association, les différents programmes de travail de l'ATIBT, axés sur les activités techniques, le marketing des bois tropicaux, la gestion durable des forêts tropicales et les mécanismes FLEGT-RBUE, lesquelles, rappelons-le, ont été centrales lors du Forum de Dubaï. [Téléchargez le Rapport d'activité de l'ATIBT](#)



- L'**Annuaire bilingue français/anglais 2017 des adhérents**, une publication de 80 pages présentant les 120 membres de l'ATIBT par catégorie et de façon assez détaillée : logo, pays, activité, contact. Les adhérents de l'ATIBT proviennent d'horizons variés, sur les plans professionnels et géographiques. Sont membres de l'ATIBT les professionnels de la gestion des forêts tropicales, les bureaux d'études, les syndicats professionnels, ainsi que bailleurs et certains Etats (Côte d'Ivoire, Congo, République Centrafricaine). [Téléchargez l'Annuaire de l'ATIBT](#)

- Le **Guide bilingue du Forum**, de 24 pages, contenant le programme et des informations pratiques sur le Forum et le Dubai WoodShow, préfacés par Son Excellence Thani Ahmed Al Zeyoudi, Ministre des Changements Climatiques et de l'Environnement des Emirats Arabes Unis et par M. Robert Hunink, Président de l'ATIBT.
Ce guide rappelle en particulier l'historique du forum et les raisons pour lesquelles cette 20^{ème} édition a été prévue dans les Emirats Arabes Unis. [Téléchargez le Guide du Forum ATIBT](#)



D'autres documents ont été distribués lors du Forum, et en particulier une brochure **publiée par l'ATIBT dans le cadre du projet FLEGT-REDD portant sur les opportunités de la REDD+ pour le secteur privé**. Cette étude, réalisée par ONFi, a permis de rappeler les étapes pour monter un projet REDD+ et obtenir une certification pour les marchés volontaires du carbone, de présenter quelques études de cas, notamment les freins et les opportunités, et également de proposer des conseils pour intégrer ce mécanisme.

[Téléchargez l'étude](#)

RESTITUTION DES ECHANGES

Le dimanche 5 mars, a eu lieu le Forum Technique, en présence de S.E. Mme Estelle Ondo, Ministre de l'Economie forestière, de la Pêche, de l'Environnement, en charge de la Protection et de la Gestion durable des écosystèmes du Gabon

L'ouverture officielle du Forum a eu lieu le lundi 6 mars en présence de S.E. Juma Al Kait, Sous-Secrétaire adjoint au Ministère de l'Economie des Emirats Arabes Unis.

DIMANCHE 5 MARS : FORUM TECHNIQUE

OUVERTURE PAR ROBERT HUNINK, PRESIDENT DE L'ATIBT



Dans son discours de bienvenue, Robert Hunink s'est félicité de l'organisation conjointe du Forum avec le Dubai WoodShow, excellente occasion de renforcer les contacts commerciaux et d'en nouer d'autres. Il a rappelé que Dubaï accueillerait l'Exposition Universelle 2020 et que ce pourrait être pour les producteurs une opportunité d'introduire les essences moins connues. Il a aussi précisé que les autorités émiraties s'intéressaient particulièrement au thème de la légalité du commerce du bois. Robert Hunink a ensuite rappelé la valeur économique de la forêt pour les gouvernements, les populations, les entreprises, les fournisseurs de services, les

gestionnaires des Parcs Nationaux et les Universités, pour appuyer le fait que la mise en œuvre d'une gestion forestière durable et responsable était la seule garantie de préservation des forêts.

Dans ce contexte, il a expliqué que la motion 65 sur les paysages forestiers intacts (IFL) était le plus grand défi pour les sociétés certifiées FSC, car son application telle quelle provoquerait leur mise en danger, un recul sur le plan de l'emploi et des infrastructures, et donc des tensions sociales, et une réduction des ressources financières pour les Etats, et les communes et populations riveraines. Cette motion pourrait conduire à l'abandon de la certification FSC, pourtant aujourd'hui synonyme d'excellence. L'ATIBT, avec le groupe des sociétés certifiées dans le bassin du Congo, mène donc une discussion pour trouver une solution avec le FSC.

Robert Hunink a terminé son allocution en incitant tous les participants à prendre une part active au débat sur le thème ***"la forêt tropicale : du bois, et bien plus encore"***

[Voir le texte dans son intégralité](#)

ALLOCUTION DE S.E. MADAME ESTELLE ONDO, MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES, DU GABON



S.E. Madame Estelle Ondo a remercié les Emirats Arabes Unis pour cette invitation, et a poursuivi en faisant un rappel des initiatives prises par le Gabon en matière d'aménagement durable des forêts tropicales et de valorisation de ses produits. Mme la Ministre a cité la Déclaration de Yaoundé, qui a institué la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), destinée à harmoniser les politiques, institutions, normes et fiscalités entre les Etats membres. Le Gabon est très concerné, puisque sa couverture forestière est de 88%, et le Chef de l'Etat a donné une place de choix au secteur forêt-bois dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), à travers les piliers "Gabon Vert" et "Gabon

Industriel”, pour faire du Gabon un “leader mondial du bois certifié”. Avec son code forestier en vigueur depuis 2001, le pays s’est engagé dans l’aménagement durable de ses concessions forestières, amenant l’exploitant à devenir aménagiste, et poursuivant des objectifs de transformation de production passant de 75 à 100%. Depuis 2009, l’exportation de grumes est interdite, ce qui signifie que les opérateurs forestiers doivent au moins procéder à une première transformation de leur production. Entre autres mesures, un fonds de 20 milliards de francs CFA a été créé pour accélérer l’industrialisation du secteur bois, profitant aux entreprises disposant d’un plan d’aménagement ou d’industrialisation agréé. Ainsi, entre 2009 et 2014, le chiffre d’affaires de l’industrie du bois a triplé. Même essor pour la production des unités de sciage et de placage. Le cluster meuble de la zone économique spéciale de Nkok devrait également dynamiser le rendement de la production de bois transformé. La ministre a rappelé l’engagement du Gabon dans les négociations FLEGT de l’Union Européenne pour améliorer la gouvernance du secteur forêt-bois, et la généralisation des études d’impact environnemental des projets d’envergure. Les ressources forestières doivent aussi bénéficier aux communautés locales. C’est le triptyque Economie-Ecologie-Social. Mme Estelle Ondo a rappelé à ce titre que les intervenants forestiers sont des partenaires du Gabon à part entière dans sa démarche, notamment pour lutter contre le bois illégal et développer le tissu industriel. Entre autres, le nouveau code forestier va être mis en place et un centre privé de promotion du bois gabonais, dont les essences secondaires, sera créé. Dans une logique “gagnant-gagnant”, Estelle Ondo sollicite l’ATIBT ainsi que les partenaires techniques et financiers pour appuyer la mise en place de cadres de formation visant à soutenir la politique d’industrialisation plus poussée du bois.

[Voir l’allocution dans son intégralité](#)

SESSION 1 - AVENIR DE LA FORET TROPICALE ET DE SA POPULATION

Thème 1.1 – Les nouveaux défis de l’aménagement forestier en Afrique centrale



Roland POURTIER, Université Paris 1 – Sorbonne

[Populations et forêts dans le bassin du Congo](#)

Les forêts constituent des éco-anthroposystèmes dynamiques. Elles ne sont pas que des arbres, mais aussi des hommes, et appellent donc une approche holistique. Celles du bassin du Congo sont relativement protégées par de faibles densités humaines. Entre chasseurs-cueilleurs pygmées, essarteurs bantous, ONG conservationnistes et exploitants forestiers, des complémentarités d’usage sont possibles dès lors qu’une gouvernance adaptée à des systèmes multi-acteurs permet une valorisation durable des ressources sur des espaces partagés. Ceci à condition que la pression démographique et les convoitises foncières ne remettent pas en cause les équilibres écosystémiques fondamentaux. Les exploitants forestiers, forts de leur expérience, et pour certains de leur sensibilité écologique, peuvent jouer un rôle moteur dans une approche renouvelée de la valorisation des ressources globales de la forêt, de l’échelle locale à l’échelle mondiale.

Jean-Louis DOUCET, Gembloux Agro-BioTech, Université de Liège

[Vers des règles d'exploitation plus durables : une synthèse des premiers résultats opérationnels du projet DynAffor](#)

La vie d'un arbre n'est pas un long fleuve tranquille... les résultats du projet DynAffor démontrent qu'à toutes les phases de son développement, l'arbre est soumis à de nombreuses contraintes. En reconstituant leur historique de croissance, il a été prouvé que les espèces commerciales héliophiles se sont principalement régénérées dans les champs ouverts au milieu du 19^{ème} siècle. Leur croissance, leur âge de maturité, leur pollinisation et leur dispersion sont des mécanismes significativement influencés par les conditions environnementales. Il convient, en conséquence, de préconiser l'utilisation de paramètres d'aménagement et des modalités de gestion adaptés aux différents types de forêts.

Gijs BREUKINK, WWF

[Vision de WWF sur l'aménagement forestier et les IFL](#)

M. Breukink a présenté les objectifs 2020 pour le WWF : un taux de dégradation de forêt naturelle s'approchant de zéro, la disparition des émissions de gaz à effet de serre venant des forêts, une mise sous protection d'au moins 17% des zones forestières et 260 millions d'hectares certifiés ou bien gérés. Dans le bassin du Congo, la principale cause de déforestation est la production de charbon et l'agriculture à petite échelle. L'exploitation du bois en est bien sûr une autre, surtout si elle est illégale. Il faut opérer une transformation du secteur forestier en améliorant la gestion de la production de bois et en ayant une consommation plus raisonnable pour satisfaire les besoins de l'humanité, tout en limitant l'empreinte carbone. Les pistes de travail sont variées : encourager l'approvisionnement responsable, renforcer les règles pour améliorer la gestion des forêts, augmenter la vérification et la certification, améliorer l'empreinte carbone de la production de bois et avoir une consommation plus responsable. WWF croit à la haute valeur de conservation inhérente aux IFL et s'engage à améliorer leur protection au sein des forêts FSC, mais ce doit être fait de manière à maintenir la viabilité de ce système de certification dans les pays qui comportent une part importante d'IFL.

Thème 1.2 – Modèle des concessions forestières du bassin du Congo – Réflexions et débats actuels



Alain KARSENTY, CIRAD

[Le concept des concessions 2.0](#)

En Afrique Centrale, les concessions induisent des aménagements d'espaces spécialisés où concessionnaires et populations locales s'excluent mutuellement. Face à cette pratique, le Cirad voit se dessiner la possibilité d'un nouveau type de concession forestière multi-usages et multi-usagers : la « Concession 2.0 ». Celle-ci reconnaît les espaces coutumiers au sein et autour de la concession à travers la cartographie participative. Elle organise le partage des revenus de l'exploitation de bois en fonction de l'importance des espaces coutumiers et des contrats passés avec les communautés. Elle est autorisée à développer l'exploitation de ressources autres que le bois d'œuvre en association avec les populations locales. Elle instaure une gouvernance partagée entre les différents acteurs. Enfin, elle favorise à ses côtés l'émergence de concessions communautaires, espaces exclusifs potentiellement

associés à la concession industrielle. Reste, pour voir évoluer cette nouvelle vision du développement territorial forestier, qui combine gestion inclusive et droits exclusifs, à mobiliser les soutiens de l'aide publique au développement et à adapter les législations

Emmanuel GROUTEL, Wale

[Une certaine vision des concessions. Bilan des opportunités.](#)

Quelles sont les opportunités et les challenges à relever par les concessionnaires ? Quelles seraient les recommandations à retenir afin que les concessions soient des réponses aux défis actuels : rentabilité, respect des communautés et de la biodiversité, changement climatique, démographie, besoins des marchés locaux, voire encore exécution des tâches normalement du ressort des Gouvernements ?

Contextualisant le sujet, prenant en compte les aspects démographiques, les besoins locaux et les autres usages des sols, Emmanuel Groutel a fait part de sa vision basée sur son écoute des professionnels et des parties prenantes.

S'il y a besoin de faire évoluer le système des concessions et leur aménagement, il faut être en mesure de faire cela posément, de prendre du temps, en mettant les Etats au centre des débats. Le sujet est très technique et ce n'est aucunement sous la pression que les choses pourront avancer. Il faut veiller à ce que les services de l'Etat qui sont la plupart du temps maintenus par les concessionnaires ne soient pas détruits par des mesures hasardeuses. Pour que ce soit le cas, il faut que les concessions soient économiquement viables afin de créer de la richesse pour les communautés, maintenir la recherche, organiser la logistique (route, fer, ponts, etc.). C'est une question de préservation de l'environnement et de création de valeur.

Hervé BOURGUIGNON, Moringa

[Projets agroforestiers associés aux concessions forestières](#)

Les concessions forestières peuvent jouer un rôle important dans la préservation de la valeur sociale et environnementale de la forêt. Cependant, ce rôle n'est pas encore complètement reconnu et les concessions doivent se substituer à l'Etat. La redistribution pour paiement de services environnementaux est difficile à obtenir et les concessions peuvent avoir une profitabilité limitée. Toutefois, au sein des concessions ou à proximité, on peut trouver du terrain disponible (forêt dégradée, terre communautaire ou même terre inexploitée) offrant des opportunités. Il faut considérer les projets d'agroforesterie comme permettant d'améliorer l'usage de la terre, parce que :

- ils fournissent plus de réserves de bois, de cash et de récoltes stables, et permettent l'implication des communautés
- une plantation de 1000 hectares peut produire 20 000 m³ par an. La transformation est moins compliquée
- Les communautés peuvent fournir une production sans avoir à acheter du terrain.

Signature de la Convention du projet P3FAC entre le FFEM et l'ATIBT avec Madame Aurélie AHMIM RICHARD (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)



Le FFEM et l'ATIBT ont signé un accord de financement de 2 millions d'euros pour la mise en œuvre du projet P3FAC, un partenariat public-privé pour gérer durablement les forêts d'Afrique Centrale. Le projet va consolider sur 5 ans de nouvelles données scientifiques sur la dynamique forestière et mobilisera les acteurs publics et privés du secteur autour des résultats de ces recherches en faveur de politiques forestières plus durables.

[En savoir plus et télécharger le communiqué de presse FFEM-ATIBT du 27 février 2017](#)

Thème 1.3 – Valorisation des produits connexes



Patrick MARTIN, Expert technique de l'ATIBT

[Introduction](#)

Les produits connexes constituent une problématique aussi bien environnementale qu'économique. Aujourd'hui, 50 % des volumes de bois extraits de la forêt ne sont pas valorisés en scierie (les déchets peuvent même être coûteux pour l'entreprise), ou sont peu valorisés (connexes). Les règles de classement qualitatives conventionnelles des bois africains, rarement respectées, pourraient pourtant améliorer les rendements matière, notamment avec les [règles SATA](#). Malheureusement, les professionnels ne se sont pas appropriés ces règles assez révolutionnaires, qui demandent un appui marketing déterminant. La production de nouveaux produits à partir des éléments plus petits (bois aboutés, carrelés lamellés collés, lames de parquet reconstitué...) n'augmente les rendements matière que de quelques pourcents et les marchés sont difficiles. La valorisation énergétique s'effectue soit en réalisant un combustible transportable et, si possible, exportable (plaquettes, briquettes, pellets, charbon...), soit en produisant de l'énergie utilisable sur place par la scierie avec la cogénération. A long terme, cette technologie permet de grandes économies, en se débarrassant d'encombrants, mais la mise en œuvre représente un investissement également important.

Vincent MANAUT, Cabinet MERLIN

[Les projets de cogénération en Afrique](#)

Deux des possibilités pour valoriser les produits connexes de l'industrie du bois sont la production d'énergie et la fabrication de combustible. Pour la production d'énergie, la turbine à vapeur et le module ORC sont les technologies les plus adaptées aux besoins des industriels du bois en Afrique. La production autonome d'énergie permet de réduire les coûts de production des industriels du bois voire de créer des revenus complémentaires. L'amortissement de l'investissement et le contexte réglementaire sont les points clés de la faisabilité de ces installations. Pour la production de combustibles, les marchés de la plaquette et du granulé industriel sont les plus favorables. Toutefois, la maîtrise de la qualité du produit, et la mise en place d'une chaîne logistique, ainsi que la nécessité de trouver des débouchés pour la vente du combustible constituent des éléments de réussite clés qui doivent être rigoureusement étudiés.

Alexandre VALETTE, Science

[La production de charbon de bois et ses perspectives](#)

SCIENCE sprl a débuté en 1973 avec la promotion et la gestion du transfert de technologie dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie sur les échanges entre l'Europe et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Asie-Pacifique). En 1993, elle a développé ses activités sur la production

de charbon de bois et l'importation en Europe. A l'heure actuelle, les déchets de bois sont brûlés à l'air libre. Une grande partie de ces déchets de bois pourraient être directement valorisée en charbon de bois, et exportée, à condition d'être calibrée et labélisée. La technologie de carbonisation préconisée par Science sprl présente des avantages par rapport au four en métal traditionnellement utilisé : investissement limité, meilleur rendement, contrôlable, plus respectueux de l'environnement. Cette technologie permet le contrôle du flux (*flow sheet*) d'une production de charbon de bois. Du fait de la faible densité du charbon de bois, les containers peuvent être complètement remplis. Le marché du charbon de bois en Europe présente plusieurs contraintes - conditionnement, législation local, transport, traçabilité -, mais il reste rentable.

CONCLUSIONS DE LA SESSION 1 AVENIR DE LA FORET TROPICALE ET DE SA POPULATION

Comment traiter de manière efficace les problématiques abordées au cours des échanges de Dubaï, et avant tout, celle de la préservation des forêts tropicales, tout en tenant compte des besoins existants en matière d'emploi, de matériau bois et de développement économique et social ?

Comme souligné dans les échanges de cette session, **le travail scientifique doit être poursuivi** au sein de la filière bois pour que celle-ci soit toujours plus exemplaire et améliore sans cesse ses principes de gestion durable des forêts tropicales, dans le plus grand respect de sa population et de son avenir. Le développement de plantations forestières, **l'agroforesterie, mais aussi la meilleure valorisation des produits connexes, sont également des projets d'avenir pour rendre plus diversifiée et robuste cette activité.** Il est certain que de nombreuses opportunités existent, encore faut-il veiller à leur rentabilité.

Plus généralement, **une vision au niveau du territoire est nécessaire.** L'intégration des aspects politiques, sociaux, environnementaux et entrepreneuriaux multi-filières doit être poursuivie. Le travail doit être mené sous l'égide des Etats, et être inclusif au travers d'un dialogue entre différentes filières et autres acteurs du secteur privé et de la société civile. Soulignons tout de même que les négociations sur le FLEGT, dont il sera question en détail plus loin, ont permis que ces différentes parties se connaissent mieux et apprennent à se parler au cours des dernières années; ces échanges doivent se poursuivre avec intensité. **L'aménagement et la planification sont fondamentaux pour contribuer à cartographier les espaces forestiers** et désigner les aires optimales où pourront cohabiter gestion forestière durable, agroforesterie, plantations forestières et autres productions nécessaires à l'homme, tout en protégeant ce qu'il est convenu d'appeler les « Hautes Valeurs de Conservation ». Ainsi pourra être traitée efficacement la difficile question des PFI/IFL, ou « paysages forestiers intacts », actuellement si débattue.

Ainsi, l'ATIBT et le WWF (Russie) ont proposé récemment au FSC une Motion au niveau du paysage pour que la réflexion sur les questions de développement ou de conservation cesse d'être purement sur un plan « en mosaïque ». Il s'agit d'une nouvelle approche basée sur l'identification et la conservation des Hautes Valeurs de Conservation dans l'ensemble du territoire, et non seulement dans les zones de gestion forestière certifiées FSC. Cette approche doit être globale et poursuivre un équilibre entre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la gestion durable des forêts. Elle doit mener vers les meilleurs choix en matière de développement et de protection des espaces forestiers de plus grande valeur. Un rapprochement doit avoir lieu entre secteur forestier et autres filières, pour échanger sur ce sujet.

Ainsi pourrions-nous aller de l'avant vers une « économie verte forestière ».

SESSION 2 – FORMATION AUX METIERS DU BOIS



Christophe DU CASTEL, AFD

Analyse de la situation

Monsieur Du Castel a effectué une introduction sur les indiscutables besoins de formation professionnelle dans la filière bois. L'AFD a soutenu plusieurs projets dans cette thématique au cours des dernières années, notamment le projet PARAFE, en partenariat avec le RIFFEAC. Ce dispositif est à revoir en impliquant davantage le secteur privé.

Patrick MARTIN, ATIBT

La formation par les professionnels

Les membres de l'ATIBT dispensent de nombreuses formations pour répondre aux besoins des professionnels. L'ATIBT propose directement des formations de connaissances générales sur les bois tropicaux, de marquage CE et de classeur. Parmi les organismes ou des personnes membres de l'ATIBT qui affichent une activité de formateur on compte, au niveau universitaire, l'Université de Gembloux, le CIRAD et l'ERAIFT. Certains fournisseurs de matériel ou de produits assurent également des prestations de formation : FOREZIENNE (affûtage), TERMOLEGNO (pilotage de séchoir), LONZA (traitement), IA'S (inventaire forestier). Les prestataires de services ONFI, FRM ou TEREА dispensent aussi des formations (aménagistes forestiers, exploitation à faible impact...). De plus, certains adhérents individuels de l'ATIBT assurent des formations à différents niveaux : M. Anquetil (menuiserie), M. De La Rochefordière (foresterie, certification, application du RBUE), M. Creti (implantations et procédés industriels), M. Devillard (classeurs), M. Jamet (platelage et bardage) et M. Le Flécher (affûtage). Enfin, faute de techniciens qualifiés sur le marché pour répondre à leurs besoins, toutes les entreprises forestières réalisent en interne des formations professionnelles. La mise en place de centres de formation dédiés au bois en Afrique est difficile. La formation par *E-learning* (à distance) est une option qui doit être sérieusement envisagée.

Patrick CHARPENTIER, ENSTIB

L'appui possible de l'ENSTIB à la formation professionnelle en Afrique

Les « Campus des Métiers et des Qualifications » sont des dispositifs de formation qui regroupent en un même lieu, ou en réseau, des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. Le premier Campus des métiers et des qualifications Bois a été mis en place en Lorraine avec son centre de gravité à l'ENSTIB, à Epinal, qui en assure le pilotage. Il regroupe des Centres de Formation pour Apprentis, des Lycées Professionnels, des centres de formation continue pour adultes, des Instituts Universitaires de Technologie, des écoles d'ingénieurs. Tous les secteurs professionnels de la filière sont couverts : la sylviculture et l'exploitation forestière, la première et la seconde transformation, les métiers d'art, la construction, l'énergie bois et la thermique bâtiment. Pour chacun de ces secteurs, des formations de tous niveaux sont dispensées, et en particulier les formations de

niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréats professionnels et brevets de technicien supérieur. Ces formations sont préparées en lycée professionnel ou dans des Centres de Formation des Apprentis. D'autres types de formation sont néanmoins accessibles telles que les licences professionnelles ou les diplômes d'ingénieur, avec 2 écoles d'ingénieurs sur le territoire (AgroParisTech et ENSTIB). Actuellement 52 formations diplômantes y sont dispensées pour 4000 apprenants !

Pierre-Jean DUREL, Forézienne

[La formation d'affûtage](#)

Après plus de 40 ans d'expérience, la société Forézienne est un leader mondial en fourniture de matériel de coupe du bois et un spécialiste de l'affûtage. Les points forts de Forézienne résident dans le diagnostic, l'accompagnement et le suivi des clients. Selon cette politique, les besoins en formation ont rapidement été identifiés et une équipe de 6 formateurs a été mise en place. Une des causes principales de problème de sciage est que les outils s'endommagent car ils restent trop longtemps sur la machine. A partir d'un certain moment, l'usure devient exponentielle et entraîne une augmentation de la consommation électrique, et une diminution du rendement matière, de la qualité de sciage et de la productivité de la scierie. L'affûteur doit non seulement connaître le matériel, savoir le régler et maîtriser la technique d'affûtage, mais aussi, et surtout, il doit estimer la durée d'utilisation avant réaffûtage. La communication entre l'affûteur et le scieur est donc cruciale. Les formations dispensées par Forézienne sont basées sur une implication des stagiaires : c'est lorsque le stagiaire commente ses actions qu'il retient le « savoir-faire ». La formation d'affûteur, centrée sur une pédagogie active, se décompose en 8 modules progressifs pour aider les propriétaires de scieries à maîtriser leur coût d'affûtage et à augmenter leur volume de sciage par lames.

Christian HUBER, Ecowood

[Les formations BEP-BAC Pro au Gabon](#)

Christian Huber a abordé le développement de l'économie du bois et d'autres branches économiques prioritaires via l'introduction d'un système de formation professionnelle orienté vers les besoins du marché, selon les principes de la formation duale. Les formations initiales duales encouragent l'intégration professionnelle des jeunes Gabonais et Gabonaises et correspondent aux besoins du secteur privé en professionnels polyvalents bien qualifiés. Les formations de techniciens et d'ingénieurs contribuent à la fois à une plus grande attractivité de la formation professionnelle et au développement de l'économie gabonaise. En 2009, les autorités gabonaises ont affiché leur volonté de transformer le bois localement en interdisant l'exportation de grumes. La filière du bois (forêt et transformation) est l'employeur le plus important du secteur privé au Gabon (en nombre d'emplois). La formation professionnelle est identifiée comme un élément clé pour approfondir la chaîne de valeur ajoutée.

Le forum de 2010 à Libreville a favorisé le système dual de l'apprentissage, grâce à son orientation vers les besoins du marché de travail. Trois conventions ont été signées en 2010 :

- Mise en place du système dual dans les métiers du bois avec la BFH de Bienne (Suisse)
- Transfert de savoir-faire et de technologies avec différentes entreprises suisses
- Construction de l'École des Métiers du Bois de Booué

Les bénéfices importants acquis pendant ces trois dernières années risquent d'être perdus, compte tenu du manque de pérennité des financements (100% État).

Blandine OUOGUIA, GFBC (Groupement de la Filière Bois au Cameroun)

L'industrie d'exploitation et de transformation forestière représente pour les pays du bassin du Congo une source d'emplois très importante et elle contribue pour près de 7% au PIB. Le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) collabore avec le RIFFEAC pour la mise en œuvre du projet PARAFE à la réalisation de l'étude sur l'analyse des besoins en formation dans la filière depuis 2015. Ce projet n'a pas encore mis en place les formations attendues et les bénéfices du projet sont pour l'instant très mitigés. La formation dans le secteur forestier a été longtemps assurée par l'entreprise elle-même

(« formation sur le tas ») pour répondre en urgence à des besoins internes ou des exigences du marché. Au-delà des formations diplômantes et longues, les entreprises ont besoin des formations sur mesure qui tiennent compte des profils des travailleurs (10% des effectifs des ouvriers sont issus d'une main d'œuvre locale autochtone très peu qualifiée). Il existe des besoins, variés, dans les domaines suivants : Exploitation forestière, Transformation, Hygiène Sécurité et Environnement, Transport, Construction et entretien des routes.

CONCLUSIONS DE LA SESSION 2 FORMATION AUX METIERS DU BOIS

Mentionnée comme une priorité dans le discours de Madame la Ministre de l'Economie Forestière du Gabon, **la formation professionnelle conditionne la viabilité des investissements effectués dans le secteur bois**. Il est crucial de renforcer les compétences dans les métiers de la filière bois, d'autant plus dans les pays où le secteur pétrolier propose des rémunérations plus attractives. Les programmes entrepris ces dernières années n'ont pas produit les résultats escomptés.

Traditionnellement, les membres de l'ATIBT dispensent des formations pour répondre aux besoins des professionnels. Pour combler le déficit de formations observé dans le bassin du Congo, **la Commission formation de l'ATIBT récemment créée mettra en adéquation « l'offre » et « la demande »** au moyen de mécanismes simples et pragmatiques, dans une démarche d'ingénierie de formation.

Un programme de travail sera proposé par cette commission formation de l'ATIBT, répondant aux principaux objectifs suivants : confirmer les besoins en formation à court/moyen terme des entreprises du secteur, renforcer les capacités en ingénierie de formation d'une équipe d'experts locaux, afin d'assurer la qualité de la formation à venir, de **répondre aux besoins des entreprises par la mise en place de formations adaptées et de travailler en collaboration avec les tutelles en charge des politiques publiques de formation**.



SESSION 3 – LEGALITE, CERTIFICATION, RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ACHAT RESPONSABLE DU BOIS

Diffusion du film ATIBT/FFEM “Comment préserver les forêts tropicales” (3 mn)

Ce film présente, de manière pédagogique, les enjeux de la gestion forestière responsable et le rôle de chacun dans la survie des forêts tropicales

<https://www.youtube.com/watch?v=yUXWBcq-4oI>

Thème 3.1 – La légalité

Présentation générale du programme FLEGT et de son intérêt pour les autorités émiraties

S.E. JUMA AL KAIT, Sous-secrétaire adjoint au Ministère de l'économie des Emirats Arabes Unis

[Les objectifs des Emirats Arabes Unis sur la régulation du commerce du bois](#)



Monsieur Juma Al Kait fait un rappel sur les initiatives internationales en faveur de l'environnement et du développement durable ces dernières années, qui ont mené à des résultats très positifs, notamment en matière de lutte contre l'exploitation illégale, avec la mise en place de politiques et de régulation sur les importations de bois. Du côté des Etats-Unis, le Lacey Act en 2008, dans l'Union Européenne, le plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade) et la mise en application du RBUE et le système de diligence raisonnée en 2013, et au Japon, le système “Green Konyuho” ou “Goho Wood”, pour garantir la provenance légale du bois.

Les Emirats Arabes Unis sont une plateforme de commerce régional et mondial qui offre de nombreux avantages pour les

affaires : situation stratégique entre l'est et l'ouest, au croisement des marchés du Moyen Orient, de l'Afrique du Nord et du Sud, de l'Asie pacifique et de la Communauté des Etats indépendants (CEI), infrastructure de rang mondial, main d'œuvre qualifiée, facilité d'accès par les airs. Ceci est aussi valable pour le commerce du bois et de ses produits, qui représentent des importations directes, ou réexportées vers les ports et les zones industrielles.

Selon le Centre du commerce international, les EAU se classent parmi les 30 plus grands importateurs de bois en 2015, avec 1,33 milliard de dollars d'importations (+10% par rapport à 2014), dont 250 millions de dollars réexportés. Pour les 9 premiers mois de 2016, il s'agit respectivement de 920 et 147

millions dollars. Ses principaux partenaires sont la Chine, la Malaisie, la Roumanie, l'Allemagne, la Thaïlande, Oman et l'Autriche. Ces cinq dernières années, le commerce du bois a augmenté de 3% en moyenne et en 2016, il est estimé à 138 milliards de dollars. Les EAU, avec leurs partenaires des pays du Golfe, s'engagent à ce que tout ce bois soit légal et certifié, et apprécient la contribution des différentes parties prenantes présentes aujourd'hui pour faire progresser ce sujet au Moyen-Orient, particulièrement sur la traçabilité.

Lucie BERGER, Délégation européenne à Abu Dhabi

[Le plan d'action FLEGT](#)



Lucie Berger se félicite de cette discussion sur le lien entre la gouvernance forestière et l'exploitation illégale, la déforestation et le changement climatique, importante dans le contexte de la mise en place de l'agenda du développement 2030 et de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Selon les estimations de la FAO 2015, environ 7,6 millions d'hectares de forêts sont détruits chaque année dans le monde, ce qui a un impact environnemental, social et économique. On estime que plus de 1,6 milliard de personnes dépendent des ressources forestières. Les forêts, ce sont du bois, des fibres et de la nourriture, mais aussi des écosystèmes variés abritant une grande biodiversité, avec un rôle significatif dans le cycle carbone. Sur une année, la déforestation représente plus d'émissions de gaz à effet de serre que le total de l'économie de l'Union européenne. La déforestation dans les zones tropicales s'explique souvent par une faible gouvernance d'utilisation des sols, liée à un cadre légal et institutionnel insuffisant. Plus de 80% de la déforestation tropicale est due à l'expansion agricole pour les produits de base (soja, huile de palme, caoutchouc, cacao et produits d'élevage), dont l'UE est une importante consommatrice, et cette conversion est souvent illégale. Il faut donc améliorer la gouvernance forestière pour atteindre les objectifs de REDD+, de l'UE et de l'accord de Paris, sujet parfois négligé par les pays dans le contexte du changement climatique.

Lucie Berger fait ensuite un récapitulatif sur le plan d'action FLEGT de l'UE (Forest Law Enforcement Governance and Trade), adopté en mai 2003 pour lutter contre l'exploitation illégale en soutenant la gouvernance dans les pays producteurs et en luttant contre le commerce illégal de bois dans les pays consommateurs de l'UE, mais aussi plus largement. L'un des éléments centraux de FLEGT sont les APV (Accords de partenariat volontaire, ou VPA-Voluntary Partnership Agreements en anglais) nécessitant la mise en œuvre d'un régime de délivrance d'autorisations FLEGT pour le bois vérifié légal. A ce jour, 6 pays se sont engagés dans ces accords et l'Indonésie est le premier pays à exporter du bois avec des autorisations FLEGT vers l'UE (le Ghana pourrait suivre bientôt). Un autre élément clé du plan d'action FLEGT est le RBUE (Règlement bois de l'UE, ou EUTR-EU Timber Regulation en anglais), qui oblige les opérateurs à mettre en place un système de diligence raisonnée pour réduire le risque de bois illégal dans leur chaîne d'approvisionnement (l'autorisation FLEGT simplifie cette exigence, puisqu'elle est reconnue comme preuve de légalité). Une évaluation par la Cour européenne des auditeurs et par une instance indépendante a démontré que le plan d'action FLEGT produisait des résultats significatifs, et pouvait encore être plus efficace avec des ajustements. L'un des enseignements est que l'approche participative et multipartite est fondamentale.

Le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE)



Ed PEPKE, EU FLEGT Facility, European Forest Institute (EFI) – Dovetail Partners, Inc

[Commerce du bois et plan d'action FLEGT : Impact des forces du marché et des politiques gouvernementales sur le commerce des bois tropicaux](#)

Les exportations de bois tropicaux, tant au niveau mondial que celles destinées à l'UE, ont fluctué de 1990 à 2004, puis ont commencé à décroître avant même la crise économique mondiale en 2008 qui a accéléré le déclin. Depuis le point bas de 2009, les exportations ont rebondi, mais n'ont pas atteint les niveaux précédents. L'état actuel de l'économie de l'UE ne favorise pas la reprise, et les préoccupations des importateurs et des consommateurs de l'UE à propos de la légalité et la durabilité des bois tropicaux ont également eu des répercussions négatives sur les importations.

Il est cependant intéressant de relever que les importations de produits bois et à base de bois en provenance des 15 pays producteurs ayant signé un APV/FLEGT avec l'Union Européenne montrent des signes de reprise depuis 2013 (même si l'export vers l'UE des 8 pays africains ayant signé un APV continue de décroître depuis la crise, au profit de nouvelles destinations telles que l'Asie du Sud-Est). Les premiers bois couverts par une autorisation FLEGT sont arrivés sur le marché de l'UE en novembre 2016 en provenance de l'Indonésie.

La mise en application du RBUE a pu susciter quelques hésitations initialement en 2013-2014, alors que les opérateurs développaient leur système de diligence raisonnée. Mais grâce à un soutien solide des associations de commerce européennes en faveur d'importations légales (et durables), cette réglementation n'est plus un obstacle.

Par ailleurs, quatre autres pays se sont dotés de législations semblables au RBUE (l'Australie, le Japon, la Corée du Sud et les États-Unis), et elles influencent positivement le commerce du bois légal et durable. Ensemble, l'UE et ces quatre pays représentent plus de la moitié des exportations chinoises et un tiers des importations chinoises de produits en bois et en papier. Par conséquent, ils constituent une force importante pour exiger une preuve complète de la légalité pour les sources des importations de bois de Chine, ainsi que pour les exportations de la Chine vers leurs pays. A noter que la Chine s'oriente vers des politiques similaires.

Les politiques de passation des marchés publics favorisent également l'importation de bois légal et durables.

André DE BOER, ETTF/STTC

RBUE : l'expérience du secteur privé

L'ETTF est la fédération européenne du commerce du bois qui promeut les intérêts du commerce du bois en Europe, représentant des fédérations nationales clés pour les importateurs, les commerçants et les distributeurs. Elle reconnaît que le commerce de bois illégal est mauvais pour les affaires, pour

la concurrence loyale, et pour l'image de la filière et des opérateurs. L'ETTF met en œuvre des actions pour éradiquer cette situation en soutenant la mise en œuvre du RBUE. Pour cela, l'ETTF et l'ATIBT ont annoncé leur partenariat pour développer et mettre à jour une plateforme de mise à disposition d'information sur la légalité des principaux pays producteurs de bois tropicaux. Cette plateforme, qui s'appelle le Timber Trade Portal, est déjà disponible et propose 23 fiches pays (www.timbertradeportal.com), et sera financé par le projet FLEGT-REDD mis en œuvre par l'ATIBT. Mais les opérateurs privés rencontrent encore des difficultés à appliquer cette réglementation, et demandent une meilleure harmonisation dans sa mise en œuvre au niveau européen. Il est notamment suggéré de mieux accompagner les autorités compétentes, afin que leurs contrôles deviennent plus rigoureux dans le temps.

Certains pays de l'UE ont déjà pris des mesures à l'encontre de sociétés n'ayant pas appliqué la réglementation. Ainsi, un tribunal administratif en Suède a reconnu qu'une entreprise n'avait pas appliqué la diligence raisonnée pour des bois en provenance de Birmanie, et cette première décision a un impact très fort sur ce pays. Les Pays-Bas ont également enclenché des poursuites judiciaires à l'encontre d'une entreprise importatrice de bois pour le manquement à son obligation de « diligence raisonnée », suite à une enquête de Greenpeace sur différentes entreprises, notamment au Cameroun.

Marie VALLÉE, WRI/GFW

Open Timber Portal : Un outil pour améliorer la transparence dans le secteur forestier

Dans le cadre de son programme Forest Transparency Initiative, WRI développe une plateforme d'information publique permettant de mettre à disposition des documents et des informations liés à la légalité des entreprises forestières. Pour le moment, cet outil se concentre sur l'Afrique Centrale, avec le Congo comme pays pilote. Le développement technique du portail est en cours, et les enjeux sont la gestion de la collecte de données, les interactions avec les autres initiatives (tel que le Timber Trade Portal), et la promotion de l'outil auprès des principaux utilisateurs, y compris les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

Les Accords de Partenariat Volontaire (APV)

Blandine OUOGUIA, GFBC (Groupement de la Filière Bois au Cameroun) et Jack SOH NDEH.

Expérience du secteur privé sur les APV : projet traçabilité

Porté par le GFBC et financé par le Programme EU FAO FLEGT à hauteur de 72.289 USD, le *projet d'amélioration et de valorisation des systèmes de traçabilité forestière par les technologies mobiles* d'une durée de 9 mois a pour objectifs de simplifier la collecte d'information dans les parcs à bois et d'améliorer la communication sur la traçabilité. Ce projet s'inscrit dans une démarche expérimentale devant aboutir à un modèle qui peut servir aux administrations et aux entreprises du secteur privé pour la simplification de la collecte des données et l'accès aux données de traçabilité.

Quatre entreprises ont été retenues pour la phase expérimentale, et 6 mois après le démarrage du projet, des premiers constats sont identifiables :

- Un gain de temps à la saisie, et une meilleure gestion des flux données grâce aux technologies mobiles,
- Un accès rapide aux données,
- Des arbres géo-référencés traçables sur mobile ou sur internet.

La prochaine étape consiste à valoriser ces outils au niveau du client final.

Jacqueline LARDIT-VAN DE POL, ATIBT

Légalité et réchauffement climatique

Le plan d'action FLEGT de l'Union européenne et le mécanisme REDD+ cherchent à lutter contre la déforestation et la dégradation de l'environnement et s'efforcent d'améliorer la répartition des bénéfices des forêts. Mais les sources de financement et les stratégies d'interférence pour la mise en œuvre dans les pays producteurs sont différentes.

Ainsi, six pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest ont déjà signé des APV FLEGT avec l'Union européenne et sont en phase de mise en œuvre, alors que les principaux pays forestiers d'Afrique Centrale et de l'Ouest ont soumis leurs documents contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN, ou en anglais INDC - *Intended Nationally Determined Contribution*) pour réduire le réchauffement climatique. Mais seuls le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine ont ratifié l'Accord de Paris (COP21), leur contribution prévue devenant ainsi une contribution déterminée au niveau national, ou CDN. Dans le cadre de la mise en œuvre de projets concernant ces deux mécanismes, il serait souhaitable d'avoir une approche harmonisée tant des administrations des pays partenaires FLEGT que des pays donateurs (tel que par exemple l'initiative du Groupe Palladium au Congo d'organiser des rencontres avec les parties prenantes des deux processus). Il est également proposé que le soutien et les ressources financières pour lutter contre le changement climatique soient disponibles à la fois pour aider les entreprises forestières ou les forêts communautaires à protéger leurs forêts contre la dégradation, ainsi que pour les projets de plantations.

Thème 3.2 – Les initiatives privées pour l'achat responsable du bois



Caroline DUHESME, ATIBT

Comparaison des approches et des impacts entre FLEGT et la certification

Le processus FLEGT et la certification forestière privée ont une finalité commune : l'amélioration de la gestion des forêts. Cependant, ce sont des outils différents, le premier étant de type politique et réglementaire, et qui entend lutter contre le commerce de bois illégal, et le second un outil de marché qui promeut une amélioration des pratiques forestières. Ces deux processus rencontrent des difficultés de mise en œuvre sur le Bassin du Congo, se traduisant par un essoufflement de cette dynamique initiée il y a maintenant une quinzaine d'années. Il est par ailleurs régulièrement souligné un phénomène de "compétition" qui pourrait exister entre les deux.

Il existe pourtant des interactions et des impacts entre ces deux processus. Les APV ont notamment permis une clarification du cadre réglementaire, et une amélioration de la transparence dans le secteur, qui facilitent les démarches de certification. Cette dernière approfondit les exigences de gestion durable au niveau de la durabilité sociale, économique et environnementale à l'échelle locale, a permis d'initier une prise de conscience de la gestion forestière responsable, représente un terrain d'essai pour le FLEGT, et permet de stimuler le secteur privé.

Les enjeux aujourd'hui pour ces deux processus sont de :

- retrouver une dynamique commune de mise en œuvre et développement en s'appuyant sur leur complémentarité et leurs différences ;
- valoriser la certification dans le processus FLEGT (reconnaissance au niveau des APV et dans le RBUE).

Anand PUNJA et Mathieu AUGER-SCHWARTZENBERG, FSC

[Informations FSC, FSC et IFL : une évolution positive ?](#)

Le FSC a établi un plan stratégique 2016-2020, dont les objectifs sont en ligne avec les enjeux des forêts tropicales. L'objectif du FSC est également de renforcer le contingent tropical au sein de la communauté des membres FSC. Des projets sont également en cours afin de développer le marketing sur les bois tropicaux.

Le FSC réaffirme la fiabilité de son système dans le Bassin du Congo, et les bienfaits qu'il a pu apporter, notamment au niveau social (bien-être des travailleurs). Au niveau régional, les enjeux actuels sont :

- les IFL : dans le cadre de l'application de la motion 65, un forum est organisé à Libreville en avril (IFL Solution Forum) afin d'établir un contexte politique approprié avant que des solutions techniques soient mises en œuvre ;
- le développement des normes nationales dans le Bassin du Congo.

Benjamin O KALU

[La faible gestion forestière au Nigéria : besoin d'une intervention immédiate de l'ATIBT et des autres agences et ONG de développement international](#)

Benjamin O Kalu, dont la présence au Forum est due à une invitation du FSC, a fait une intervention remarquée en lançant un appel pour que le Nigéria ne soit pas le grand oublié de l'attention portée sur l'Afrique en matière de gestion durable des forêts.

Durant tout le Forum, le dénominateur commun des interventions et des échanges a été les personnes, l'humain. Or il n'a pas été question du Nigéria, qui représente pourtant 200 millions d'habitants, qui pourraient contribuer à l'effort de l'ATIBT consistant à aider l'Afrique à être plus responsable. Le Nigéria, c'est aussi un pays de 92 millions d'hectares de terre, dont 10-12% de couverture forestière et 5% réservés à la protection de la biodiversité, 445 réserves sur 5 zones écologiques (mangrove, forêt tropicale, savane...), 2 millions d'emplois liés à la forêt, dont la majorité dans le charbon de bois et 80 000 dans l'exploitation forestière au sud, et enfin le plus grand marché en Afrique. L'ATIBT aurait donc tout intérêt à inclure le Nigéria dans sa mission. En 2005, le Nigéria a été déclaré par la FAO comme étant le pays avec le plus fort taux de déforestation, avec 55,7% de perte de forêt primaire, à un taux annuel de 3,5%. La couverture forestière est passée de 17,2 millions d'hectares en 1990 à 11 millions en 2005. La principale cause est la déforestation, puis les incendies, accidentels ou non, l'exploitation illégale, l'urbanisation rapide, le bois de chauffage, la sécheresse et l'érosion, l'agriculture et les fuites de pétrole, tout ceci provoquant la disparition d'espèces et la perte de biodiversité, l'érosion, des changements dans le cycle de l'eau, le rejet d'émissions de gaz à effet de serre.

Les solutions sont la reforestation avec des partenariats public-privé, la protection de la forêt existante, les sources alternatives au charbon de bois et une sensibilisation auprès des populations, avec la contribution à la fois du secteur public et du secteur privé. Mais aussi l'aide de l'ATIBT et des autres parties prenantes, avec leur expertise, leur expérience, leur réseau et leurs ressources. Par exemple, l'ATIBT pourrait avoir des membres au Nigéria, qui auraient un statut d'observation participative ; les organismes certificateurs comme FSC et PEFC pourraient être plus actifs au Nigéria et y installer des bureaux et un centre de ressources, et des partenariats pourraient être établis entre les membres certifiés de l'ATIBT et les compagnies nigériennes.

Françoise VAN DE VEN, UFIGA (Syndicat forestier du Gabon) / Rose ONDO, PAFC Gabon

Situation de PAFC Gabon et feuille de route pour le bassin du Congo

Le PAFC a été initié au milieu des années 90 en se positionnant comme le système de certification forestière qui intègre les valeurs et les réalités socioculturelles et économiques de la gestion forestière en Afrique. C'est pourquoi la certification PAFC, en plus d'être un instrument de marché, se veut aussi être un instrument de gouvernance forestière et un outil de mise en œuvre des politiques publiques. L'initiative PAFC GABON est la déclinaison gabonaise du Système Pan Africain de Certification Forestière, et a été reconnu par PEFC en 2009. Actuellement, il n'y a aucun certificat PAFC Gabon, et

les démarches sont en cours pour accréditer un organisme de certification pour permettre d'initier les premières démarches de certification.

D'autres pays sont également, à des niveaux différents, en cours de réflexion ou de démarche pour développer leur propre schéma PAFC :

- Au Cameroun, le schéma est déjà développé, mais doit encore être traduit en français avant d'envisager la reconnaissance par le PEFC et sa mise en œuvre ;
- En République du Congo, une feuille de route a été proposée, et l'association PAFC Congo a été constituée légalement. La demande d'adhésion sera soumise à PEFC courant 2017 ;
- En République Centrafricaine, il est nécessaire d'avoir des discussions avec les opérateurs préalablement au développement d'une structure ;
- En République Démocratique du Congo, la démarche est en réflexion, mais semble complexe à mettre en œuvre en raison du contexte.

L'enjeu des prochaines années pour le PAFC est de développer un schéma PAFC régional, avec l'élaboration d'un standard unique, intégrant les interprétations nationales. Une telle démarche est largement soutenue par les parties prenantes, et notamment les opérateurs privés. Cela permettrait de disposer d'un système de certification alternatif et concurrentiel au FSC, d'optimiser les coûts (de développement, d'accréditation, etc.), de développer une approche marketing.

Les activités de développement sont initiées, mais il est encore nécessaire de faire un travail d'information auprès des parties prenantes et des bailleurs.

Anne-Cécile CAPEL, ONF International (ONFi)

[Etude d'opportunités de la REDD+ pour le secteur privé](#)

L'ONFi a réalisé une étude pour le compte de l'ATIBT dans le cadre du projet FLEGT-REDD, portant sur les opportunités de la REDD+ pour le secteur privé. Cette étude a permis de rappeler les étapes pour monter un projet REDD+, de présenter quelques études de cas et également de proposer des conseils pour intégrer ce mécanisme. Par ailleurs, la réflexion menée autour de cette étude a souligné que les marchés volontaires du carbone sont en perte de vitesse, menaçant fortement la rentabilité de tels projets, mais que de nouvelles opportunités existent, avec la signature récente d'accords de filières (tels que dans l'aviation civile), et entre les pays et d'importants fonds de soutien à la REDD+. Dans ce contexte, il est donc essentiel que les concessions forestières et les plantations s'impliquent au sein de ce mécanisme qui se met en place dans certains pays, notamment en cherchant à intégrer des projets proposant des co-bénéfices sociaux et environnementaux, en sollicitant des fonds extérieurs, et en s'appuyant sur des partenaires techniques pour aider à négocier les bénéfices.

CONCLUSIONS DE LA SESSION 3

LEGALITE, CERTIFICATION, RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ACHAT RESPONSABLE DU BOIS

Malgré une baisse générale des **importations de bois et produits en bois tropical dans l'Union européenne**, surtout depuis la crise économique de 2008, ces importations **sont en hausse pour les pays qui se sont engagés dans le processus APV/FLEGT** depuis 2013. L'application d'une législation similaire au RBUE par d'autres pays a une influence positive sur le commerce de bois légal et durable.

Les associations d'importateurs Européens se sont fortement impliquées pour promouvoir l'importation de bois légal et pour aider les sociétés à préparer leurs Systèmes de Diligence Raisonnée. L'ATIBT et l'ETTF collaborent pour mettre à disposition des informations objectives et actualisées via le **Timber Trade Portal**. Par ailleurs, il faudra une meilleure harmonisation dans la mise en œuvre du RBUE entre autorités européennes (suivi judiciaire).

Du côté des producteurs, plusieurs sociétés ont investi dans des systèmes de **traçabilité** numérique et dans la **certification forestière**, pour prouver l'origine durable et/ou légale du bois. Ces initiatives privées sont importantes pour les APV (SVL) et le RBUE (SDR) et devront être appréciées en tant que telles. L'ATIBT milite pour que la certification **FSC** reste économiquement viable et appuie le développement de la certification **PAFC** dans le Bassin du Congo.

L'approche participative et multipartite des processus APV/FLEGT et REDD⁺ est fondamentale pour leur réussite. Ces processus sont liés par leur objectif de bonne gouvernance forestière. Une meilleure harmonisation entre les deux processus (notamment les projets d'appui) est souhaitable. **Une meilleure valorisation de la complémentarité entre les mécanismes FLEGT et REDD+** pourrait par exemple également aider à financer les systèmes de contrôle/SVL. De même, la complémentarité avec la certification privée, qui fait déjà l'objet d'audits indépendants, pourrait réduire le coût des contrôles.

Les politiques d'achat responsable de bois tropical ont été commentées avec différents interlocuteurs et partenaires des EAU, dont S.E. JUMA AL KAIT, Sous-secrétaire adjoint au Ministère de l'économie des Emirats Arabes Unis, et les dirigeants du Dubaï WoodShow. Rappelons que la tenue du Forum de l'ATIBT a eu lieu à Dubaï à l'initiative des autorités locales. **Les échanges seront poursuivis pour approfondir ces thématiques avec les EAU.**

Enfin, une approche spécifique pourrait être envisagée avec le **Nigeria**, de manière à encourager le développement de la certification et les initiatives pour l'achat responsable du bois. La filière bois, et en particulier celle du bois-énergie, représente des enjeux considérables en matière d'emploi et d'activité économique.

SESSION 4 – LOGISTIQUE, CHALLENGES ET OPPORTUNITES



Yann ALIX, Délégué général de la fondation SEFACIL

Défis actuels sur le plan logistique et chaîne d'approvisionnement de la filière bois tropicaux dans le monde

La fondation SEFACIL a pour vocation de s'intéresser aux changements qui influent, perturbent et stimulent la structuration des réseaux logistiques internationaux, et travaille sur des thématiques porteuses d'avenir comme la compétitivité des corridors de transport, les outils et méthodes de la performance logistique, les modalités des partenariats publics/privés dans l'investissement de transport, les nouvelles gouvernances portuaires et logistiques internationales. Ainsi, lors de sa présentation, M. Alix a évoqué 4 points :

- Les conséquences de la ratification de l'AFE (Accord sur la Facilitation des Echanges) de l'OMC pour les pays émergents africains. L'AFE contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit ; il prévoit aussi des mesures permettant d'assurer une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes sur les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières ;
- La régionalisation d'écosystèmes économiques régionaux dématérialisés ;
- La qualité des prestations portuaires régaliennes et la raréfaction des investissements publics sur les terminaux non spécialisés ;
- L'offre maritime conteneurisée mondiale et ses répercussions sur les routes dites secondaires et les circuits mondiaux d'approvisionnement.

Tarik EL FAROUKI, Directeur général Afrique de DP World

Infrastructures et services existants sur la place de Dubaï

L'importance de DP World n'est plus à démontrer. Troisième opérateur portuaire mondial, opérant sur 49 terminaux et prévoyant d'étendre ses activités sur 12 autres, la société est une filiale de Dubai World, société holding, propriété du gouvernement de Dubaï. Sa présence en Afrique est également significative, en Algérie, Mozambique, Djibouti et Dakar. A Dubaï, les ports de Jebel Ali et port Rashid offrent les installations adaptées à tous les besoins.

Monsieur El Farouki a souligné la non-compétitivité des pays africains en matière logistique, alors que 33% de la population africaine se trouve dans des pays enclavés. Un grave déséquilibre est ainsi patent en matière d'échanges et de commerce.

Stanislas DE SAINT LOUVENT, Directeur général adjoint de Bolloré Ports

[Ports et corridors logistiques en Afrique](#)

Leader en Afrique et acteur historique dans le secteur bois, Bolloré Ports souhaite renforcer ses positions actuelles et poursuivre son développement. Les principaux freins au développement de l'industrie du bois sont aujourd'hui une production éparse et distante des ports, une diversité d'acteurs et un manque d'infrastructures. Aussi les États et les opérateurs se sont-ils engagés à développer des corridors d'exportation de bois permettant une augmentation de la capacité, avec tout d'abord un développement des ports de Douala (nouveau quai), de Pointe Noire (extension) et de Brazzaville (réhabilitation). Des solutions alternatives existeront avec le port de Kribi, une voie navigable Bangui-Brazzaville/Kinshasa (Socatraf), le port d'Oyo et le port de Bata (alternative). Les impacts positifs seront nombreux, avec une réduction des goulots d'étranglement, une augmentation des options d'exportation, une amélioration de la fluidité et une réduction des coûts d'exportation. Ces investissements offriront de nouvelles options au développement des entreprises. Par ailleurs, de nouveaux services seront proposés pour l'industrie du bois, avec des plateformes logistiques entre sites de production et port d'exportation, une centralisation des flux, stockage du bois, etc... Ces améliorations viseront une réduction des coûts et des retards d'exportation (rotation raccourcie, optimisation de chargement et consolidation, réduction du temps de stockage), et ainsi, un soutien à la transformation locale et l'industrie forestière nationale.

Nicolas BAYOL, FRM

[Amélioration de la compétitivité et des conditions de transport de la filière bois du nord Congo](#)

Malgré des évolutions récentes dans les infrastructures de transport desservant les concessions forestières du Nord Congo, les coûts d'évacuation des bois depuis les forêts jusqu'aux différents ports d'exportation représentent 50 à 70% des prix de revient FOB (*free on board*), freinant fortement le développement et la diversification des productions.

Une étude menée en 2015-2016 montre que des gains de l'ordre de 25% sur les coûts logistiques permettraient à un ensemble de produits forestiers de franchir le seuil de rentabilité. L'objectif de cette étude a été plus généralement de fournir des données socio-économiques comparatives sur les différents corridors logistiques d'évacuation des bois et produits du bois du nord- Congo, à savoir : Pointe-Noire, Owando, Douala et Kribi ; identifier un axe de transport de moindre coût et formuler des propositions d'actions visant à améliorer les conditions logistiques sur cet axe.

Financé par le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) et supervisé par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo, ce travail a été conduit par FRMi, et a ainsi proposé une série de recommandations visant à améliorer la compétitivité des bois du Nord Congo.

[Pour obtenir l'Etude complète cliquez ici](#)

Didier RAUX, ATIBT

[Les points clefs du transport maritime actuel](#)

Ces points clefs sont aujourd'hui la fiabilité de la ressource, la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité du propriétaire du navire, la fiabilité de l'agent local, dans l'agent de transfert, la souscription d'assurance et l'obtention des documents à temps à destination pour éviter les dépenses supplémentaires de stockage. De nombreux expéditeurs ou acheteurs prennent des risques élevés lorsqu'ils ne signent pas une assurance pour couvrir les transports. Sans assurance, le titulaire du connaissance peut être poursuivi.

CONCLUSIONS DE LA SESSION 4 LOGISTIQUE, CHALLENGES ET OPPORTUNITES

Dans le commerce quel qu'il soit, la logistique est omniprésente. Lors du forum, les différents intervenants impliqués dans l'exploitation forestière ont mis l'accent sur la **prépondérance des coûts logistiques dans la filière bois**, et des problématiques du transport dans son ensemble.

L'Afrique n'échappe pas à la règle. Les axes routiers ou ferroviaires sont vieillissants ou inexistant. Face aux difficultés de logistique, **la production forestière est souvent pénalisée.** Elle doit pouvoir compter sur des solutions et des améliorations au plus vite. **Sans amélioration des offres de transport et une forte réduction des coûts d'approche jusqu'aux ports de chargement, certaines essences sont hors marché, incapables de se positionner par rapport à d'autres essences**, tant de la zone tropicale que d'origine européenne.

C'est avec beaucoup de bon sens que certains Etats africains admettent ne pas pouvoir proposer de solution d'amélioration aux industriels.

Scientifiques, chercheurs et professionnels du transport ont apporté des précisions sur les améliorations à attendre à terme. **La privatisation de terminaux portuaires, des chemins de fer, des voies fluviales sont des dossiers prioritaires qui permettront de désenclaver des pays sans façade maritime ou qui offriront des solutions plus économiques.** Des groupes français ont passé des accords à long terme pour résoudre certaines difficultés, comme le rétablissement fleuve/rail via Brazzaville. Ainsi **l'axe République centrafricaine->Pointe Noire** sera une solution économique. Tout comme la route vers Kribi, qui reliera les productions nord Cameroun ou nord Congo au **port de Kribi**, sera une solution plus économique que les offres actuelles, sans oublier le port franc au nord de Libreville.

Les groupes Bolloré, Getma/Nécotrans et les compagnies de navigation sont conscients qu'ils doivent prendre leur part de responsabilité, et tous passent des accords avec les gouvernements. La filière bois y trouvera son compte.

Ce qui ressort donc des discussions de Dubaï, c'est que la filière bois, peut compter sur le soutien de l'ATIBT et de ses membres et partenaires, spécialistes pour communiquer sur les solutions qui vont s'offrir grâce à ces nouveaux accords passés avec les gouvernements.

Au cours des prochains mois, une rencontre spécifique sur les « nouveaux » corridors, évoqués à plusieurs reprises, sera organisée, en principe sous la coordination de la commission transport de l'ATIBT, nouvellement créée.

SESSION 5 – LE MARCHÉ DES BOIS AFRICAINS DANS LE MONDE ET EN PARTICULIER AU MOYEN-ORIENT

Thème 5.1 – Bilan d'étape du Programme Marketing de l'ATIBT



Christophe DU CASTEL, AFD (Agence française de développement)

Les objectifs de ce programme

Christophe du Castel rappelle l'engagement de l'AFD en faveur de la gestion durable des forêts en général, et de son appui particulier auprès de l'ATIBT et de ses membres. Le bois est un matériau vivant et renouvelable qui, si les forêts sont bien gérées, représente l'avenir. L'AFD contribue notamment au financement des activités marketing visant à changer la vision du bois tropical sur le marché et s'est engagée depuis 2015 à financer un projet marketing sur 3 ans ayant pour but de : « *Réaliser un projet consistant à développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés.* »

Christine LE PAIRE, Responsable Communication et Coordinatrice du Programme marketing de l'ATIBT

La commission marketing de l'ATIBT

Christine Le Paire, qui a repris la responsabilité du programme marketing début 2017, fait un bref retour sur la création du programme marketing et de la commission. Le programme marketing a été mis en place en 2015 par l'ATIBT et ses membres suite à une étude marketing destinée à mieux connaître la perception des consommateurs sur le bois tropical, et suite au constat que celui-ci avait une mauvaise image ou était méconnu (notamment le bois certifié et ses implications). Cette étude avait été présentée au Forum ATIBT de Milan et fait émerger une discussion sur un slogan porteur du bois certifié "Fair&Precious". Les années 2015 et 2016 ont été consacrées à la mise en place de la Commission, constituée de 10 membres (Alpi timber, Interholco, Wale, Wijma, Rougier, Olam, CBG, CEB, Pasquet et LCB, et qui se réunit 4 fois par an, en général dans les locaux de l'ATIBT. Christine Le Paire remercie les membres, qui par leur contribution active et leurs idées, et leur travail en atelier, ont permis de poser les bases de la marque Fair&Precious et de développer des outils importants comme la charte iconographique et sémantique. Cette commission a d'ailleurs vocation à s'élargir, notamment aux fédérations européennes. L'année 2017 sera consacrée au déploiement de la marque F&P et de la campagne "Les bois africains, bien plus que du bois", qui a inspiré le thème général du Forum, et à diverses actions destinées à changer l'image des bois tropicaux.

Bertrand FAUCON, Stratémark et Laurent LAGADEC, Links

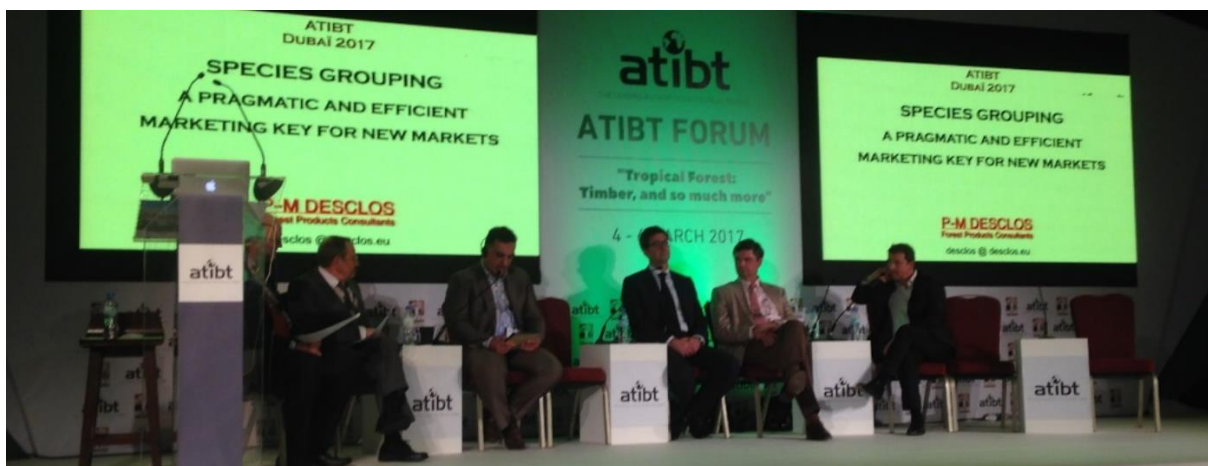
[Présentation des actions menées en 2016 et des actions prévues pour 2017](#)

Depuis le printemps 2016, plusieurs outils fondateurs ont été réalisés, destinés à repositionner l'association et ses membres au cœur de la filière afin d'optimiser l'impact du programme : rafraîchissement de son identité et de sa charte graphique, plaquette de présentation, site internet, plateforme collaborative. Concernant la marque F&P, d'importantes actions ont déjà été menées : dépôt de la marque au niveau français et européen, rédaction du règlement d'usage de la marque, rédaction des chartes sémantique et iconographique, rédaction du manifeste Fair&Precious, création et déclinaison de la campagne « *Les bois africains : bien plus que du bois* », création et développement du site internet « fair-and-precious.org ».

L'année 2017 se concentrera sur 2 volets, afin de promouvoir les valeurs et les vertus des bois tropicaux en Europe et de valoriser l'image des entreprises forestières dans les pays producteurs :

- Les actions communication (développement du site internet F&P, kit de communication, relations presse et publiques, communication événementielle, et partenariats et co-branding
- Les actions mise en marché (site tropical timber dans 9 pays d'Europe sur le modèle de boistropicaux.org (LCB/Cirad), « Grandes surfaces de bricolage », « architectes et maîtres d'œuvres », « acheteurs publics », « marchés ciblés ».

Thème 5.2 – Le marché des bois tropicaux au Moyen-Orient



Mohamed MAULANA, Président de Al Nibras Group

Créée en 2005, Nibras Group dispose d'un portefeuille commercial couvrant une vaste gamme d'entreprises, y compris le design et la construction, ainsi que le commerce du bois. Le président du groupe a effectué un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles celle de continuer d'être présents à Dubaï et au Dubai WoodShow, et transmettre des messages sérieux dans un secteur où il se dit facilement tout et n'importe quoi, et où le manque de professionnalisme est fréquent.

Les organisations MTC (Malaysian Timber Council) et NHLA (National Hardwood Lumber Association) sont présentes et visibles dans la région.

Pierre-Marie DESCLOS

[Les clés pour que les compagnies basées en Afrique puissent conquérir le marché du Moyen-Orient et les LKTS](#)

Collecter, scier, transformer et promouvoir les espèces moins connues (LKTS) devrait être le premier objectif de la filière forestière africaine, puisque les bénéfices sont nombreux : meilleure gestion environnementale, meilleur usage des infrastructures, opérations forestières plus rationnelles, croissance significative du potentiel forestier et génération de revenus supplémentaires. Les LKTS représentent une large part de l'inventaire forestier, cependant, il faut atteindre une masse critique pour qu'elles soient intéressantes à exploiter. Une idée consiste à constituer des mix commerciaux

d'espèces présentant des propriétés similaires, du même genre ou non. Aujourd'hui, les finitions et les techniques de construction permettent d'avoir des résultats homogènes avec différentes essences. Pour ce faire, les concessionnaires, les laboratoires et l'industrie doivent s'associer dans les différentes phases du processus (inventaire, caractérisation des espèces, détermination des groupes, tests industriels, commercialisation, promotion, distribution). Cet outil commercial a prouvé son efficacité en Amérique du Nord et en Asie.

Thème 5.3 – Les avantages et les qualités des bois tropicaux



Patrick MARTIN, Expert Technique de l'ATIBT

Présentation du livre "Guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés"

[Présentation du projet LKTS \(Lesser Known Timber Species\)](#)

L'ATIBT a publié en 2016 la [Nomenclature générale des bois tropicaux](#) et le [Guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés](#) en Europe. Le principe du guide est de présenter le bois en général, et les avantages que présentent les bois africains éco-certifiés, puis les ouvrages européens, avec leurs exigences et les différentes essences qui peuvent répondre à ces utilisations. Globalement, ce guide explique pourquoi les bois tropicaux sont appréciés et pourquoi leur commercialisation permet la sauvegarde des forêts gérées durablement dont ils proviennent. La forêt tropicale se caractérise par une grande diversité et un nombre très restreint d'essences commercialisées. L'arrivée de nouvelles essences sur le marché évite le prélèvement systématique des mêmes essences qui, à long terme, les menacerait de disparition. Les précédentes générations ont sélectionné les essences présentant les caractéristiques les plus intéressantes, mais beaucoup d'évolutions ont eu lieu depuis (produits, modes ou techniques). L'Afrique sera prochainement en demande d'une grande quantité de bois avec des caractéristiques adéquates. Malgré les nombreuses études menées sur cette problématique, aucun rapport ne fait état des inventaires, des essais de caractérisation ou des raisons pour lesquelles le marché n'a pas accepté ces LKTS. La mise sur le marché de ces LKTS repose sur 3 axes de connaissance : la ressource, les propriétés techniques et les marchés. Pour information, l'ATIBT et la SNCF travaillent actuellement sur l'identification d'essences moins connues pour les traverses de chemin de fer.

Benoît DEMARQUEZ, Terea

La ressource forestière et les essences moins connues

L'exploitation forestière en Afrique centrale exerce une pression parfois importante sur certaines essences dites principales, alors que la pression globale sur l'ensemble du massif forestier reste faible. Les nombreux plans d'aménagement forestiers élaborés en Afrique centrale ces 20 dernières années ont révélé l'énorme potentiel en essences dites « secondaires » ou de promotion. La valorisation de ces essences est essentielle pour assurer la rentabilité et la durabilité de l'exploitation. Si cette démarche de diversification de la ressource doit être accompagnée de politiques incitatives, elle doit aussi être développée via un effort commercial important et une amélioration de la connaissance des propriétés des bois concernés. Mais elle ne peut pas être déconnectée des réalités du terrain : une analyse de la ressource disponible, mais aussi de la durabilité des approvisionnements est indispensable. Elle doit être menée préalablement à toute démarche commerciale. Par ailleurs, seule une approche à l'échelle régionale permettra d'impacter suffisamment les marchés afin de proposer de nouveaux débouchés de manière durable.

Emmanuel GROUDEL, Wale

Promotion d'une essence moins connue : le Gombé

Pour Emmanuel Groutel, il est essentiel d'assurer une meilleure répartition des prélèvements des différentes essences dans les concessions forestières afin de veiller au respect de la biodiversité, d'élever les taux de rendements, de minimiser ainsi les prélèvements forestiers et de créer de la valeur pour les entreprises. La promotion des essences moins connues des clients (LKTS - *Lesser Known Timber Species*) est aussi un moyen de mieux prendre en considération les attentes des clients des marchés matures (Europe), des marchés *low cost* (Middle East North Africa) et des marchés régionaux africains. Il a été clairement identifié que le Gombé (nom pilote ATIBT pour *Didelotia spp.*) pouvait présenter un intérêt majeur à la fois en termes de quantité, de qualité et de durabilité des prélèvements. Soutenu par STTC et IDH dans le cadre de leur politique de promotion de la production durable du bois et de leur appui au développement des volumes des bois produits de façon durable et légale, ce travail a aussi bénéficié des aides de ETTF et du CIRAD. Une fiche technique du GOMBE de cette essence, qui est mieux connue dorénavant, est disponible.

Christian HUBER, Ecowood

Présentation d'une construction bois dans le bassin du Congo

En 2009, les autorités gabonaises affichent leur volonté de transformer le bois localement en interdisant l'exportation de grumes. La filière du bois est l'employeur le plus important du secteur privé au Gabon (28% de la population active). Le secteur du bâtiment représente le plus grand potentiel volumique d'absorption de bois au Gabon et dans la sous-région.

Voici les défis qui sont posés :

- Le Gabon est toujours un pays de forêt, mais pas un pays du bois
- La disponibilité de bois d'œuvre est faible (problèmes de quantité, qualité, délai et prix)
- Il manque le personnel qualifié pour développer le secteur et sa compétitivité
- Manque d'attractivité du secteur pour les cadres locaux potentiels
- Manque de confiance / Mauvaise image du bois comme matériau de construction (besoin d'ouvrages promotionnels)
- Législation encore embryonnaire
- Absence de mesures incitatives
- Dette de l'État envers les entreprises de la filière bois

La volonté politique ne peut actuellement pas être réalisée, surtout pour manque de pérennité des financements (100% État).

CONCLUSIONS DE LA SESSION 5 LE MARCHÉ DES BOIS AFRICAINS DANS LE MONDE ET EN PARTICULIER AU MOYEN-ORIENT

Les échanges ont fait clairement apparaître que le bois tropical est encore insuffisamment connu des marchés, ou souffre d'une mauvaise image sur le plan social, environnemental, et même technique. Cependant, il existe des solutions pour changer la donne et inverser la tendance de marché, compte tenu de **l'absence de communication de qualité menée sur les bois tropicaux au cours des 20 dernières années**. Une bonne image est dorénavant à promouvoir en expliquant les enjeux existants dans la filière des bois tropicaux d'origine légale et durable.

Un des leviers est aussi le **recours aux essences moins connues, dites LKTS (*Lesser Known Timber Species*)**, via une meilleure répartition des prélèvements des essences ou le mix commercial d'espèces avec des propriétés similaires, afin **d'alléger la pression sur les essences les plus utilisées et de les préserver**.

Ce changement d'image et cette meilleure connaissance du bois tropical constituent tout l'enjeu du programme marketing que l'ATIBT a lancé en 2015, avec le soutien de l'AFD et KFW, pour **promouvoir et valoriser commercialement les produits légaux et certifiés des bois africains** et, plus généralement, tropicaux, à travers deux axes :

- **Un axe communication**, concrétisé par la création de la marque Fair&Precious et d'un site internet Fair&Precious destiné à valoriser tous les avantages, directs et indirects, sur le plan technique, environnemental, économique et social, du bois tropical certifié.
- **Un axe mise en marché**, avec notamment la création du site tropicaltimber.com à l'échelle européenne, pour valoriser les essences, leurs propriétés, leurs usages et leurs fournisseurs, avec le soutien de la confédération européenne STTC et l'appui des fédérations nationales.

Ce changement d'image ne peut se faire qu'avec l'appui des différentes parties prenantes : ONG, fédérations, Syndicats forestiers et Etats et gouvernements, pour faire progresser cette reconnaissance.

Pour notre prochain Forum, au-delà du couple marketing offre/demande « Bassin du Congo/Europe », nous pourrions procéder à un **échange d'expériences avec d'autres zones productrices et consommatrices, comme l'Amérique ou l'Asie**.

Enfin, il est important de faire également référence à l'évènement qui a suivi immédiatement le Forum, à savoir le **Dubaï WoodShow**. Un bilan de ce salon, globalement positif, est effectué à la fin de ce document, et permet d'entrevoir une continuité en ce qui concerne la présence de notre secteur dans les EAU.

Pour retrouver les présentations et les discours délivrés au cours des deux jours, cliquez sur leur libellé dans ce document, ou retrouvez-les groupées sur le site internet de l'ATIBT [ici](#). Certaines études mentionnées au cours des échanges sont également disponibles sur le site internet de l'ATIBT ou sur les sites des organismes bailleurs ou partenaires de l'ATIBT.

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CAP	Certificat d’Aptitude Professionnelle
CIRAD	Centre international de recherche agronomique et de développement
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
DWS	Dubai WoodShow
DYNAFFOR	Projet « Résultats scientifiques et choix politiques pour une gestion forestière durable »
ENSTIB	Ecole Nationale Supérieure des Technologies de l’Industrie du Bois
ERAIFT	Ecole Régionale Post Universitaire d’Aménagement et de Gestion Intégrée des Forêts et Territoires Tropicaux
FFEM	Fonds Français pour l’Environnement Mondial
FIB	Fédération des Industriels du Bois (RDC)
FLEGT	Forest Law Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GFBC	Groupe de la Filière Bois du Cameroun
IFL	Intact Forest Landscape / PFI : Paysages Forestiers Intacts
LKTS	Lesser Known Timber Species (Essences de bois moins connues)
MTC	Malaysian Timber Council
NHLA	National Hardwoods Lumber Association Rules
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
P3FAC	Projet “Partenariat Public Privé pour gérer durablement les Forêts d’Afrique Centrale”
PAFC	Pan African Forest Certification
PARAFE	Projet d’appui au renforcement de l’adéquation formation - emploi
PEFC	Program for the Endorsement of Forest Certification schemes
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
RBUE	Règlement Bois de l’Union Européenne
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d’Afrique Centrale
SATA	Sciages Avivés Tropicaux Africains (norme de classement)
SPIB	Syndicat des Producteurs Industriels du Bois (RCI)
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes
UNIBOIS	Union Patronale des Entreprises Privées de la Filière Bois du Congo
WRI	World Resources Institute
WWF	World Wildlife Fund

BILAN DU DUBAI WOODSHOW 7-9 Mars



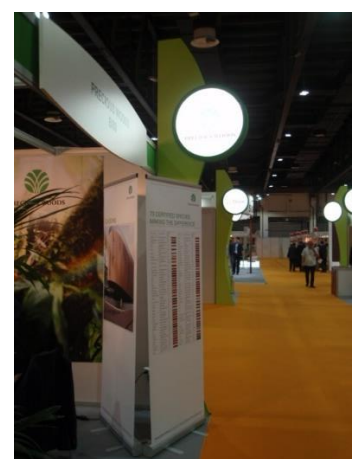
Dans le cadre de son partenariat avec le Dubai WoodShow, l'ATIBT disposait d'un stand de 36 m2 au Dubai WoodShow, salon majeur de l'industrie du bois au Moyen-Orient, qui se déroulait au World Trade Center.

Ilot collectif ATIBT + membres

Sur proposition des organisateurs, un "îlot ATIBT" a été constitué autour de ce stand, aux couleurs de l'ATIBT, hébergeant les différents membres qui le souhaitaient (contre participation financière au DWS).

Il a réuni Precious Woods, Rougier, Olam, CORA Wood, Henry Timber, le Ministère des Eaux et Forêts du Cameroun, l'association RAFM (Réseau Africain de Forêts Modèles), et la coopérative de Forêt communautaire CAFT.

Interholco avait un stand à part entière, car la société participe depuis plusieurs années à ce salon. Cet îlot ATIBT entourée de ses adhérents s'est avéré être une expérience intéressante, car à la fois efficace sur le plan pédagogique (informations sur la certification et la légalité), commercial (l'ATIBT a souvent renvoyé ses visiteurs vers le stand de ses adhérents, notamment lorsqu'ils cherchaient un contact commercial), et utile du point de vue de la fédération des adhérents et des échanges avec eux.



Stand ATIBT

Sur son stand, l'ATIBT a disposé ses affiches Fair&Precious, diffusé le film FFEM "[Comment préserver les forêts tropicales](#)" et exposé sur des présentoirs sa [Nomenclature des bois tropicaux](#) et son [Eco-certified African timber user guide](#), et sur un des 2 comptoirs, des coffrets des différentes essences africaines.

Elle a aussi distribué le "surplus" des goodies du Forum : pochettes, bloc-notes et stylos aux couleurs de l'ATIBT. La pochette d'ordinateur a été particulièrement appréciée.



Activité du stand

Concernant son activité sur ces 3 jours de salon, elle a été quasiment continue, avec très peu de phases sans visiteur. Les équipes de l'ATIBT ont collecté plus de 50 contacts d'intéressés, venus d'Oman, des Emirats Arabes Unis, d'Iran, d'Inde, de Chine, de Turquie, d'Australie, du Brésil... et curieux des activités de l'ATIBT et du bois tropical. Suite au DWS, l'ATIBT a envoyé de nombreuses informations et des kits adhésion aux interlocuteurs qui les sollicitaient. Certains d'entre eux nous ont rejoints depuis.

A noter, plusieurs demandes de participation à des salons au Moyen-Orient ou en Asie, ainsi qu'une demande d'intervention technique de Patrick Martin sur le bois tropical en Chine (Salon de Ghanzhou).

Du point de vue des ventes d'ouvrages, voici le bilan :

- 50 guides vendus ou commandés
- 3 coffrets
- 30 Atlas
- 5 Nomenclatures

La demande a d'ailleurs été sous-estimée, puisque tous les ouvrages apportés au DWS ont été vendus.

